

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le trente mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absent :

M. Pascal PORTOLEAU

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2021_020 DU 30/03/2021

OBJET : DEMANDE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2334-33 ;

VU les condition d'obtention de subventions par l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que la commune Saint-Jean-de-Monts est éligible à cette subvention ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – adjoint au Maire,

EXPOSÉ

Par délibération n°2020-094 du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement pour la réfection du stade d'athlétisme et a sollicité auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 300 000 € HT. A ce jour, l'Agence National du Sport pour sa part, vient d'adresser son guide de demandes de subventions d'équipements sportifs.

La Commune souhaite présenter l'opération de réfection du stade d'athlétisme ainsi que des opérations d'équipements sportifs en accès libres, et la rénovation énergétique des équipements sportifs.

Les opérations pouvant être retenues sont les suivantes :

- Opération « 63 Stade d'athlétisme » de 1 250 000 € pour la réfection du stade.
- Opération « 414 Tennis Parc des sports » de 5 231 € pour la mise en place d'un panier de basket et arbre à basket en accès libre.
- Opération « 414 Tennis Parc des sports » de 112 000 € pour la réfection complète du plateau en revêtement synthétique.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame Le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution de subventions.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport pour les opérations suivantes :
- Opération « 63 Stade d'athlétisme » de 1 250 000 € pour la réfection du stade.
- Opération « 414 Tennis Parc des sports » de 5 231 € pour la mise en place d'un panier de basket et arbre à basket en accès libre.
- Opération « 414 Tennis Parc des sports » de 112 000 € pour la réfection complète du plateau en revêtement synthétique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatif à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le trente et un mars deux mille vingt et un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.